

Cahier des charges d'un programme de télé-réadaptation spécifique aux patients COVID

Patients éligibles

→ Tout patient COVID ayant un besoin de réadaptation et pour lequel un suivi au domicile est possible, par exemple :

- Patients avec des déficiences multiples : neurologiques, cognitives, troubles de déglutition, musculosquelettiques,
- Patients avec une grande faiblesse acquise en réanimation (dite Neuro Myopathie Acquise en Réanimation),
- Patients en suite d'une chirurgie de l'appareil locomoteur ou d'une affection du système nerveux et qui a contracté la COVID,
- Patient gériatrique à risque de chute,
- Patient ayant besoin d'un reconditionnement cardio-respiratoire et musculaire à l'effort.

→ Certains patients COVID ayant un besoin de réadaptation et hospitalisé pour compléter la réadaptation au-delà de la prise en charge conventionnelle.

Schéma d'organisation

- Le programme de télé-réadaptation doit être organisé en lien avec le médecin traitant et les professionnels libéraux (médecins de MPR et rééducateurs). Il peut être coordonné par une EMR (cf fiche reco).
- Evaluation initiale en présentiel par un médecin MPR pour déterminer les objectifs et fixer le programme de rééducation selon les besoins spécifiques du patient afin de définir une date d'entrée et de sortie du programme :
 - Un seul ou plusieurs intervenants
 - En hospitalisation de jour ou en soins isolés à la séance
 - En individuel ou en groupe.
- Possibilité d'entretien en continu pour maintenir les capacités fonctionnelles : supervision et télé suivi par le/les rééducateurs participant au programme.
- Évaluation web des exercices réalisés (quantitatif et qualitatif) et adaptation des types d'exercices, soit en temps réel, soit en différé.
- Organisation régulière, au cours du programme, en présentiel de consultations d'évaluation du patient et de séances de réadaptation.
- Évaluation finale au mieux en présentiel par le MPR, ou à défaut par téléconsultation.

Professionnels impliqués

- Médecins MPR
- Rééducateurs libéraux
- Professionnels institutionnels : Kinésithérapeutes, ergothérapeutes, neuropsychologues, orthophonistes, psychomotriciens, diététiciens, enseignants en APA

Dispositifs

- Organisation générale :
 - Solution logicielle accessible sur le web
 - Transferts et accès sécurisés des données de santé (RGPD)
 - Plateformes web-santé inter-opérables.
- Pour le patient :
 - Nécessité de disposer au domicile du patient d'un accès réseau, d'un outil pour accéder au web
 - Installation éventuelle selon la technologie retenue d'un dispositif de capture du mouvement, d'objets connectés ou autres systèmes.
- Pour le professionnel :
 - Équipements spécifiques nécessaires (matériel et logiciel).